

# Communiqué de presse

## **Réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2016 :**

### **Lys Haut Layon : les premiers effets financiers positifs de la création de la commune nouvelle permettent le lancement de nombreux projets**

La création de Lys Haut Layon porte aujourd'hui ses fruits. Le Conseil doit se prononcer sur la restructuration d'une partie de la dette et l'application d'une politique d'abattement de taxe d'habitation généreuse. Par ailleurs, de nombreux projets sont lancés soit sous forme d'étude (urbanisme), de travaux (Environnement) ou de services supplémentaires apportés au citoyen (Maison de services au public).

**Vihiers, Lys Haut Layon, le 22 septembre 2016 :** Le Conseil municipal de la commune nouvelle va aborder lors de sa séance du 22 septembre plusieurs points importants.

- **Fiscalité : une politique d'abattement de la taxe d'habitation favorable à toutes les catégories de contribuables :**

Suite au travail effectué en commission Finances, il est proposé au Conseil d'étendre la politique d'abattement de la taxe d'habitation la plus généreuse (celle de Vihiers) à destination de toutes les catégories de contribuables :

- Pour tous les foyers : un abattement de 10 % à la base (au lieu de 0 %)
- Pour les foyers ayant des personnes à charges (baisse de la base de 5%)
- Pour les foyers ayant des revenus modestes (baisse de la base de 5%)

Autrement dit, la baisse, à taux constant, peut représenter jusqu'à 70 € pour les cas les plus favorables.

Par ailleurs, la taxe d'habitation sera étendue aux logements vacants depuis plus de deux ans.

- **Restructuration d'une partie de la dette : une économie potentielle de 70 000 €**

Dans le cadre de la restructuration de la dette communale, il est proposé de générer une économie de 70 000 € sur les emprunts du Crédit agricole.

Par ailleurs, le Conseil doit se prononcer sur le lancement d'un marché public relatif aux assurances, source potentielle d'une économie d'échelle.

- **Le lancement de nombreux projets :**

Le Conseil doit se prononcer sur plusieurs dossiers travaillés depuis le début de l'année en commission et dans les Conseils délégués.

### 1. Urbanisme : réfléchir sur une vision d'ensemble du territoire communal :

Le Conseil est amené à se prononcer sur une convention d'accompagnement du Conseil départemental pour les projets suivants :

- Liaisons douces entre et au sein des communes déléguées
- Revitalisation des centres-bourgs de Nueil sur Layon et de Vihiers
- Traitement urbanistique et environnemental de la friche industrielle de la Fosse de Tigné

### 2. Environnement : présentation de l'aménagement du plan d'eau de Vihiers :

Le Conseil municipal doit se positionner sur une convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'Étang du Lys. Le projet sera présenté en séance.

### 3. Maison de service au public : la proximité au cœur de la politique communale

Les élus de Lys Haut Layon expriment leur préoccupation au sujet du maintien des services de proximité pour ces concitoyens les plus fragiles et dans un contexte de retrait de plus en plus réel des permanences locales des opérateurs nationaux (CAF, CPAM, MSA...).

C'est pourquoi, avec l'appui du Conseil départemental et des services de la Préfecture, la commune nouvelle Lys Haut Layon souhaite s'engager dans la reconnaissance par l'État d'une maison de services au public multi-sites en prenant appui sur le réseau de mairies déléguées et du Centre socioculturel « Le Coin de la Rue », partenaire privilégié dans le domaine social et de l'insertion professionnelle.

- **Intercommunalité : anticiper pour assurer une action communautaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

Le Conseil doit prendre position sur différents sujets (collecte et traitement des déchets ménagers, taxe de séjour) liés à la mise en place d'une Communauté d'agglomération du Choletais et du Haut Layon afin d'anticiper au mieux la mise en œuvre des compétences communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.